



**ARRETE N° 2023 - 219**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de  
Stationnement**  
**Rue de la République n°41**  
**P.B Entreprise et Service et Mr**  
**Castelain**  
**Le Jeudi 22 Juin 2023**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,  
L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre  
1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame LEGRIP Françoise - La Lavandière - 41, rue de la République -  
14600 HONFLEUR, afin de réserver 4 places de stationnement, rue de la République, à  
proximité du n°41, pour l'enlèvement de lave-linges et démontage de la vitrine, le Jeudi 22  
Juin 2023, de 8h00 à 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société P.B ENTREPRISE et Monsieur CASTELAIN sont autorisés à  
réserver 4 places de stationnement situées RUE DE LA REPUBLIQUE, à proximité du n°41,  
pour l'enlèvement de lave-linges et démontage de la vitrine, le JEUDI 22 JUIN 2023, de 8h00 à  
18h00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, Rue de la République, sur les 4 places de  
stationnement à proximité du n°41, qui sont réservés aux Sociétés intervenantes, à la date et  
horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter les interventions.

**ARTICLE 3 :** La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté,  
sera effectuée par le demandeur.

*Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au  
02.31.89.17.63 et à récupérer 9, Route Emile Renouf à Honfleur.*

*Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site, au terme de  
l'intervention.*

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police,  
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques  
et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce  
qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Mai 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

